

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-35

## COMITE « AVENIR ENTREPRISE » RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

| Commune d'implantation | Maîtrise d'ouvrage | Projet concerné          |
|------------------------|--------------------|--------------------------|
| MONTAUBAN (Verlhaguet) | Entreprise ATECA   | CANACOMP et<br>COMPOAMOR |

La nouvelle politique en matière d'intervention dans le domaine économique adoptée par l'Assemblée Départementale lors de la Décision Modificative N°2 en date du 16 novembre 2007 permet de venir en aide aux entreprises dans le cadre, entre autre, de leur programme de recherche et développement.

Cette aide peut concerner les entreprises à titre individuel mais également les actions collectives initiées dans le cadre des pôles de compétitivité et le soutien aux réseaux d'entreprises. L'objectif est de favoriser la recherche et l'innovation, de promouvoir les savoir-faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire.

Il s'agit notamment de soutenir l'organisation et la promotion de filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le Département, de faciliter et de promouvoir la création d'entreprises ainsi que leur transmission, mais aussi de répondre aux besoins spécifiques émis par des entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

L'aide du Département prend la forme d'une subvention, attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

## **SOCIETE ATECA – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT – PROJETS CANACOMP ET COMPOAMOR**

### **► LES RAISONS**

Le programme EPICEA (Emergence de Projets Innovants Composite portés par des Entreprises Aéronautique) a été lancé dans le cadre du plan ADER 2 dont l'objectif est d'aider les entreprises sous traitantes de la filière aéronautique régionale. Il s'inscrit dans le cadre du pôle Aerospace Valley.

Ce programme, financé par l'Etat (DRIRE), la Région Midi-Pyrénées et les Conseils Généraux, a pour objectif de favoriser l'appropriation des technologies composites sur le territoire régional. En effet, les sous traitants aéronautiques sont spécialisés dans des productions à base de métaux et font face aujourd'hui à l'émergence de matériaux composites.

Dans le cadre de EPICEA, les projets sont sélectionnés par un comité de pilotage régional qui adresse à chaque partenaire un compte rendu explicitant la procédure de sélection des projets, les financements Etat/Région accordés. Celui-ci indique les financements complémentaires qui peuvent être apportés par les Départements aux entreprises ressortissantes de leur territoire tout en restant dans les limites imposées par l'Europe dans le cadre des aides à la recherche et au développement (R et D).

### **► LE PROJET ET LES OBJECTIFS**

La société ATECA, qui est installée à Verlhaguet, est spécialisée dans l'usinage laser des métaux. Depuis quelques années, cette société s'est engagée dans une politique d'innovation à travers des participations dans de nombreux programmes de Recherche. Elle a notamment déposé des brevets dans le domaine de la production de « sphères creuses », sphères qui ont des capacités d'amortissement importantes.

Dans la continuité de ces premiers programmes de recherche et développement, la société ATECA a décidé de participer au programme EPICEA de façon à diversifier son activité dans le domaine du composite à travers deux projets : Canacomp et Compoamor.

## **1.Projet Canacomp :**

Ce projet consiste à développer et mettre en oeuvre un nouveau matériau composite capable de supporter des températures extrêmes d'utilisation. Plus particulièrement, le projet concernera l'étude et la qualification du matériau dont le potentiel en terme de résistance mécanique spécifique et de tenue au feu est un candidat au remplacement des alliages de titane (plus lourd) habituellement utilisés pour la réalisation de structures « chaudes ».

L'enjeu est de taille puisqu'un tel matériau composite pourrait supporter un process d'usinage avec des machines laser. A l'heure actuelle, les matériaux composites sont mis en forme et découpés selon des technologies spécifiques. De plus, ils ne résistent pas à la chaleur du laser.

Le projet Canacomp est d'une durée de 24 mois et d'un montant de 928 k€. Il est porté par la société BTS industrie (Haute Garonne) en partenariat avec ATECA (Tarn-et- Garonne) qui intervient sur la partie « découpe » laser, Airbus France et le Laboratoire Cirimat.

## **2.Projet Compoamor :**

Ce projet consiste à développer des techniques d'amortissement intégrées dans la structure des satellites. L'objectif est de limiter d'une part les niveaux vibratoires induits par la fusée lors du lancement sur les équipements et les instruments, et d'autre part de limiter les niveaux vibratoires subis en orbite.

Le projet permettra d'analyser les solutions existantes y compris dans des secteurs industriels éloignés du spatial. Les meilleures solutions seront ensuite combinées et optimisées puis mises en oeuvre sur des démonstrateurs avant d'être installées sur les satellites.

En parallèle à ces travaux, des modèles de simulation seront utilisés afin d'identifier les phénomènes mis en jeu (friction, choc, viscoélasticité). Ces modèles permettront de prédire le comportement des démonstrateurs.

Au final, le projet Compoamor permettra donc de développer une méthode prédictive de simulation de l'amortissement des structures, méthode qui sera ensuite introduite dans un outil de modélisation et de dimensionnement industriel.

La société ATECA est intéressée par ce projet car il peut constituer un débouché supplémentaire dans le domaine des « sphères creuses ».

Le projet Compoamor est d'une durée de 18 mois et porte sur un montant de 560 434 €. Il est porté par BTS industries (département de Haute-Garonne) et est présenté en partenariat avec EADS-Astrium (Haute-Garonne), ATECA (Tarn-et-Garonne et IGM Haute-Garonne).

### ► LA RECEVABILITE

Les deux projets de la société ATECA sont éligibles car :

- ils entrent dans le cadre de la politique de soutien aux réseaux d'entreprises et aux pôles de compétitivité,
- ils s'inscrivent dans le cadre des activités « composites » du pôle de compétitivité « Aerospace Valley »,
- ils font l'objet d'une convention de partenariat spécifique entre l'Etat, la Région, le Département et l'Entreprise.

### ► LE COUT DE L'OPERATION

Dans le cadre de ces deux projets, le coût pris en charge par la Société ATECA s'élève à :

|                   | <b>MONTANT HT</b>  |
|-------------------|--------------------|
| Projet Canacomp   | 18 507,20 €        |
| Projet Compoamor  | 40 682,20 €        |
| <b>TOTAL H.T.</b> | <b>59 189,40 €</b> |

### ► LE PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement de ces deux projets s'établit comme suit :

|                                    | <b>Projet Canacomp</b> | <b>Projet Compoamor</b> |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| ATECA/Autofinancement              | 7 403,32 €             | 20 339,72 €             |
| Etat                               | 3 701,44 €             | 16 274,48 €             |
| Région                             | 3 701,44 €             | 0 €                     |
| Conseil Général de Tarn-et-Garonne | 3 701,00 €             | 4 068,00 €              |
| <b>TOTAL H.T.</b>                  | <b>18 507,20 €</b>     | <b>40 682,20 €</b>      |

En ce qui concerne le projet Compoamor, il faut noter que si la région ne semble pas intervenir en tant que co-financeur c'est parce que les procédures administratives ont été modifiées.

En effet, lors du premier comité de pilotage, la région et l'Etat venaient à parité parfaite pour l'ensemble des dossiers, les départements venant en complément. Au final, il y avait 3 conventions entre l'entreprise et les partenaires.

Dorénavant en début de comité de pilotage la région et l'Etat donnent, à parité, la même enveloppe financière et se répartissent ensuite les dossiers à subventionner. C'est pour cette raison que le projet Compoamor est suivi administrativement par l'Etat mais il n'en reste pas moins que la subvention est toujours à parité entre la région et l'Etat.



**Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :**

- que les projets Canacomp et Compoamor sont importants pour le développement de l'entreprise ATECA, entreprise innovante du département,
- que les projets Canacomp et Compoamor vont permettre d'améliorer les compétences de la filière aéronautique départementale en matière de composite,
- propose d'accorder à la la Société ATECA une subvention d'un montant de **3 701 €** pour le projet CANACOMP et de **4 068 €** pour le projet COMPOAMOR.



Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention d'un montant de **3 701 €** pour le projet CANACOMP et de **4 068 €** pour le projet COMPOAMOR.



Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 204251, sous-fonction 93.

|  |             |
|--|-------------|
| Autorisation de programme 2008                   | 25 000,00 € |
| Engagement 2008                                  | 0 €         |
| Engagement à la commission permanente de ce jour | 7 769,00 €  |
| Disponible                                       | 17 231,00 € |

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 août 2008**

CP 08/08-35

**COMITE « AVENIR ENTREPRISE »  
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

| <b>Commune d'implantation</b> | <b>Maîtrise d'ouvrage</b> | <b>Projet concerné</b>   |
|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| MONTAUBAN (Verlhaguet)        | Entreprise ATECA          | CANACOMP et<br>COMPOAMOR |

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise »,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde à la la Société ATECA spécialisée dans l'usinage laser des métaux une subvention d'un montant global de 7 769 € répartie de la façon suivante :
  - 3 701 € pour le projet CANACOMP (mise en oeuvre d'un nouveau matériau composite),
  - 4 068 € pour le projet COMPOAMOR (développement des techniques d'amortissement intégrées dans la structure des satellites) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204251, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,